

Le Manitoba et la Saskatchewan

Garth Walls	1 juin 1987
James F. Fairman	1 juin 1987
Penny Paget	1 juin 1987
Wilfried K. Eckl	1 juin 1987
John Gregory O'Hanlon	1 juin 1987
Gerald L. Dorge	1 juin 1987
Ralph C. Yapp	1 juin 1987
Donna-Marie Gurr	1 juin 1987

L'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest

Gabrielle Decorby	1 juin 1987
C.W. Newton	1 juin 1987
James Fredrick Kalmacoff	1 juin 1987
Richard C. Fraser	1 juin 1987
Rita Pasiciel	1 juin 1987
E.M. (Al) Davison	1 juin 1987
William R. Bauman	1 juin 1987
Richard Hobbs	1 juin 1987

La Colombie-Britannique et le Yukon

Robert B. Leeson	1 juin 1987
Patrick James Lett	1 juin 1987
Dirk A. Yzenbrandt	1 juin 1987
Victor E. Kurceba	1 juin 1987
Olga Ilich	1 juin 1987
Milton H. Cook	1 juin 1987
Fred C. Garnett	1 juin 1987
James Frederick Butchart	1 juin 1987

NOTE: (i) Ces régions ont été désignées, en vertu du paragraphe 14(1) de la Loi sur la BFD, par le gouverneur en conseil en juin 1976.

b) (iv) Chaque comité se compose de gens d'affaires, de professionnels ou d'autres représentants de diverses communautés. L'apport de chaque membre aux activités de son comité repose sur son expérience unique en tant que membre actif de sa collectivité.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, si la question n° 220 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre que la question n° 220 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

Les crédits

[Texte]

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LE MIST, LAPECA ET LE FDEO

Question n° 220—M. Caccia:

Au sujet de toutes les subventions accordées par le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique et le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, a) le gouvernement évalue-t-il dans quelle mesure ces subventions contribuent de façon durable à la protection de l'environnement et, dans l'affirmative, qui effectue l'évaluation et, dans la négative, quels sont les critères utilisés pour déterminer quelles subventions sont soumises à une évaluation et lesquelles en sont exemptées, b) pour chaque année depuis 1984 (i) des subventions ont-elles été refusées pour des raisons environnementales et, dans l'affirmative, combien (ii) à combien se chiffraient ces projets comparés à ceux déjà approuvés?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 82)—LES COLLECTIVITÉS RURALES DU CANADA

(La Chambre reprend l'examen de la motion de M. Hovdebo:)

Que la Chambre demande au gouvernement de s'engager, en cette semaine qui a été marquée par la deuxième journée annuelle de la revitalisation rurale et par l'anniversaire de naissance d'Agnes MacPhail, première femme élue à cette Chambre et championne infatigable des droits des collectivités rurales, à prendre les mesures nécessaires pour assurer un avenir économiquement et socialement prospère et écologiquement durable aux millions de Canadiens qui occupent nos vastes régions rurales, et ce, en mettant en vigueur un programme destiné à;

1) stabiliser les revenus des exploitations familiales et à alléger l'énorme fardeau de la dette qui, à l'heure actuelle, compromet la survie de dizaines de milliers d'exploitations agricoles familiales;

2) aider les collectivités de pêcheurs à surmonter la crise que connaît actuellement l'industrie de la pêche et prendre les mesures nécessaires pour veiller à la gestion convenable de l'industrie dans l'avenir;

3) modifier les politiques en vigueur relatives au transport et à d'autres infrastructures afin de veiller à ce que tous les producteurs du secteur primaire, les coopératives et les petites entreprises rurales deviennent concurrentielles tant sur le marché national qu'international;